

PROCES VERBAL

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Pouvoir: MM SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Absents MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 19

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures.

La convocation du Conseil Municipal a été envoyée le 23 juillet 2020.

L'ordre du jour porte sur les délibérations suivantes :

**Délibération n° 2020-024 Fixation et vote des taux d'imposition 2020**

Vu l'état 1259 COM de St Seurin sur l'Isle du Ministère des Finances et des Comptes Publics,

En outre, aux termes de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, il a été décidé que le taux de la taxe d'habitation 2019 serait gelé pour 2020 avec un taux de 24.80%.

Madame le Maire rappelle que le vote des taux des taxes directes locales devait intervenir au plus tard le 3 juillet 2020 par conséquent les taux concernant la part communale relative à la fiscalité en 2020 restent inchangés.

Les taux figurent sur l'Etat 1259 tels que suivant :

Taxe foncière (bâti)	48,91 %
Taxe foncière (non bâti)	121,84 %

Après avoir entendu Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**

**D'approuver** les taux des deux taxes locales tel que figurant sur l'état 1259 COM de St Seurin sur l'Isle du Ministère des Finances et des Comptes Publics.

**Vote : Pour : 19**

**Contre :**

**Nul :**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Délibération n° 2020-025 Commune : approbation du Compte de Gestion 2019**

Le Conseil Municipal de Saint Seurin sur l'Isle,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statue, après en avoir délibéré,

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Décide** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Pour : 18                      Contre : 1                      Nul :**

Monsieur Sallaberry vote contre car il estime que le trésorier a procédé à des paiements alors que cela n'aurait pas dû être le cas. Il donne pour exemple la subvention allouée à la piscine : selon lui elle aurait été noyée dans la masse des subventions. Il argumente ses propos en évoquant qu'une collectivité peut subventionner une entreprise privée mais cela doit être formalisé ainsi.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a saisi la chambre régionale des comptes afin d'obtenir un rapport sur les finances de la commune et du CCAS.

#### Délibération n° 2020-026 Commune : approbation du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal qui, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et en avoir délibéré :

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution (recettes – dépenses)
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 155 674,87	5 173 983,49	1 018 308,62
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	897 620,38	1 235 025,46	337 405,08
Report de l'exercice 2018	Report section de fonctionnement (002)	0,00	970 418,62	
	Report section d'investissement (001)	777 010,01	0,00	
<b>Total (réalisations + Report)</b>		<b>5 830 305,26</b>	<b>7 379 427,57</b>	<b>1 549 122,31</b>
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	441 028,08	139 924,96	
	<b>Total des restes à réaliser en 2020</b>	<b>441 028,08</b>	<b>139 924,96</b>	
<b>Résultat cumulé</b>	Section de fonctionnement	4 155 674,87	6 144 402,11	1 988 727,24
	Section d'investissement	2 115 658,47	1 374 950,42	-740 708,05
	<b>Total cumulé</b>	<b>6 271 333,34</b>	<b>7 519 352,53</b>	<b>1 248 019,19</b>



2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 17                      Contre :                      Abstention : 1

Madame Le Maire ne participe pas au vote.  
Monsieur Sallaberry s'est abstenu.

**Délibération n° 2020-027 Commune : Affectation du résultat 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Eveline LAVAURE-CARDONA, Maire

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, et en avoir délibéré, **décide**

**1- Sur la détermination du résultat d'exploitation**

année précédente	année courante	résultat cumulé
970 418,62	1 018 308,62	1 988 727,24

**2- Sur le besoin réel de financement**

année précédente	année courante	résultat cumulé
-777 010,01	337 405,08	-439 604,93
Restes à réaliser dépenses		441 028,08
Restes à réaliser recettes		139 924,96
Besoin réel (signe -)		-740 708,05

**Compte 001 BP N+1**

**3- Sur l'affectation du résultat**

En priorité au report déficitaire	0,00
Virement à l'investissement	740 708,05
Affectation compl, en réserves	0,00
Report à nouveau créditeur	1 248 019,19
Déficit à reporter	0,00

**Compte 1068 BP N+1**  
**compte 1068 BP N+1**  
**Compte 002 BP N+1**  
**Compte 002 BP N+1**

Vote : Pour : 18                      Contre :                      Abstention : 1

Monsieur Sallaberry s'est abstenu.

**Délibération n° 2020-028 Commune : Vote du BP 2020**

Sur proposition de Madame Jacqueline RUSSE, Adjointe en charge des finances et de la fiscalité  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 et L 2312-1 et suivants :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la Commune pour l'année 2020, arrêté comme suit :

<b>Fonctionnement :</b>	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 018 800.11
	+ Virement section investissement	1 095 119.08
	+ Opération d'ordre	3 012.00
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>6 116 931.19</b>
	Recettes réelles de fonctionnement	4 868 912.00
	+ Résultat reporté	1 248 019.19
	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>6 116 931.19</b>
<b>Investissement :</b>	Dépenses réelles d'investissement	1 765 645.88
	+ Solde d'exécution négatif reporté	439 604.93
	+ Opération d'ordre	
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 205 250.81</b>
	Recettes réelles d'investissement	1 107 119.73
	+ Opération d'ordre	3 012.00
	+ Virement section de fonctionnement	1 095 119.08
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 205 250.81</b>

Après avoir entendu l'exposé de Madame Jacqueline RUSSE Adjointe aux Finances,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'adopter le budget primitif du budget Commune pour l'année 2020

**Vote : Pour : 18**

**Contre :**

**Abstention : 1**

**Monsieur Sallaberry s'est abstenu.**

#### Délibération n° 2020-029 Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal de Saint Seurin sur l'Isle,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statue

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

**Décide** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Pour : 18**

**Contre :**

**Abstention : 1**

**Monsieur Sallaberry s'est abstenu.**



**Délibération n° 2020-030 Assainissement : Approbation du Compte Administratif 2019**

Le Conseil Municipal qui, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution (recettes – dépenses)
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	130 710,80	201 760,58	71 049,78
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	630 530,01	934 880,52	304 350,51
Report de l'exercice 2018	Report section de fonctionnement (002)			
	Report section d'investissement (001)		138 128,57	
Total (réalisations + Report)		761 240,81	1 274 769,67	513 528,86
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	415 059,80		
	Total des restes à réaliser en 2020	415 059,80		
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	130 710,80	201 760,58	71 049,78
	Section d'investissement	1 045 589,81	1 073 009,09	27 419,28
	Total cumulé	1 176 300,61	1 274 769,67	98 469,06

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote : Pour : 17                      Contre :                      Abstention : 1**

Madame Le Maire ne participe pas au vote.  
Monsieur Sallaberry s'est abstenu.

## Délégation n° 2020-031 Assainissement : affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Maire

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, **décide**

### 1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
0,00	71 049,78	71 049,78

### 2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé	
138 128,57	304 350,51	442 479,08	<b>Compte 001 BP N+1</b>
Restes à réaliser dépenses		415 059,80	
Restes à réaliser recettes		0,00	
Besoin réel (signe -)		0,00	

### 3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00	
Virement à l'investissement	0,00	<b>Compte 1068 BP N+1</b>
Affectation compl, en réserves	0,00	<b>compte 1068 BP N+1</b>
Report à nouveau créateur	71 049,78	<b>Compte 002 BP N+1</b>
Déficit à reporter	0,00	<b>Compte 002 BP N+1</b>

**Vote : Pour : 18                      Contre :                      Abstention :1**

Monsieur Sallaberry s'est abstenu.

## Délégation n° 2020-032 Subvention aux associations 2ème attribution

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'allouer, à l'article 6574, une subvention à l'association suivante :

Moulin de Porchères	pour un montant de	1 000 €
English and I		300 €
<b>TOTAL</b>	<b>pour un montant de</b>	<b>1 300 €</b>

Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2020 lors de son approbation

Madame Russe n'a pas pris part au vote concernant la subvention allouée à l'association English and I.

## Délibération n° 2020-033 Désignation des délégués au SDEEG

Vu l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués au sein du Comité Syndical du SDEEG.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, il présente la liste des candidats suivants :

Délégués
Madame Eveline LAVAURE-CARDONA Monsieur Patrick JARJANETTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19  
Bulletin blanc ou nul (à déduire) :  
Suffrages exprimés :  
Majorité absolue :

Ont obtenu :

Délégués titulaires :	Madame Eveline LAVAURE-CARDONA	19 voix
	Monsieur Patrick JARJANETTE	19 voix

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DESIGNE**

Les délégués

Madame Eveline LAVAURE-CARDONA  
Monsieur Patrick JARJANETTE

ET transmet cette délibération au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde

**Vote : Pour : 19                      Contre :                      Nul :**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Une erreur matérielle ayant été commise, un second vote a dû être effectué.

## Délibération n° 2020-034 CCAS : nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer à 5 le nombre des membres du Conseil d'Administration étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**Vote : Pour : 19                      Contre :                      Nul :**

Délibération adoptée à l'unanimité



## Délibération n° 2020-035 CCAS : désignation des membres élus au sein du Conseil d'Administration

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Madame le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète.

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle, contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste.

Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé. Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. La délibération du conseil municipal en date du 29 juillet 2020 a décidé de fixer à 5, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des Conseillers Municipaux :

- Madame Jacqueline RUSSE
- Madame Aïcha KHALDI
- Madame Marie-Christine LANXADE
- Madame Fabienne GUILBEAU
- Madame Catherine CHOUZENOUX

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (*bulletins blancs*): 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 19

Ont obtenu :

Madame Jacqueline RUSSE	19	voix
Madame Aïcha KHALDI	19	voix
Madame Marie-Christine LANXADE	19	voix
Madame Fabienne GUILBEAU	19	voix
Madame Catherine CHOUZENOUX	19	voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Madame Jacqueline RUSSE

Madame Aïcha KHALDI

Madame Marie-Christine LANXADE

Madame Fabienne GUILBEAU

Madame Catherine CHOUZENOUX

**Vote : Pour : 19**

**Contre :**

**Nul :**

Délibération adoptée à l'unanimité



## Délibération n° 2020-036 Délibération de principe : installation pylône pour l'opérateur ORANGE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE, afin d'améliorer la qualité du réseau de téléphonie mobile, propose d'installer un pylône, support d'antennes et boîtiers électroniques, d'armoires techniques au sol sur la parcelle cadastrée section C n°1741 située 1 rue Marguerite Duras.

L'opérateur ORANGE propose de signer un bail avec la commune pour une durée de douze ans avec un loyer annuel de 1800 €, augmenté de 1% chaque année.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation et la pose de ce pylône.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L34-9-1 du code des postes et des communications électroniques mentionnant le dossier d'information déposé auprès du public un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Vu l'arrêté du 12 octobre 2016 pris en application des A et B du II de l'article L34-9-1 du code des postes et des communications électroniques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Accepte** le principe du projet d'installation d'un pylône pour l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Vote : Pour : 19**

**Contre :**

**Nul :**

## Délibération n° 2020-037 demande de subvention FDAEC

Madame le Maire, fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) voté par l'assemblée départementale.

La répartition de cette enveloppe cantonale laisse envisager une subvention à hauteur de 26 090 €.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la proposition du vote du Budget 2020 ont été inscrits des crédits relatifs à plusieurs projets de voirie :

1- Réalisation d'un point à temps automatique et revêtement bicouche rue de Saint Exupéry

2- Fourniture, mise en œuvre calcaire et revêtement bicouche rue Jean Mermoz

3- Fourniture, mise en œuvre calcaire et revêtement bicouche rue Eugène Leroy

Madame le Maire propose d'adopter les plans de financement suivants :

**1. Rue Saint Exupéry/ Revêtement bicouche - Coût du projet HT : 3 375 € HT**

### Plan de financement :

Subvention FDAEC 675 € 20 %

Participation Collectivité Travaux HT 2 700 € 80 %

**2. Rue Jean Mermoz / revêtement bicouche - Coût du projet HT : 32 250 € HT**

### Plan de financement :

Subvention FDAEC 16 125 € 50 %

Participation Collectivité Travaux HT 16 125 € 50 %

**3. Rue Eugène Leroy/ Revêtement bicouche - Coût du projet HT : 20 000 € HT**

### Plan de financement :

Subvention FDAEC 9 290 € 46,45 %

Participation Collectivité Travaux HT 10 710 € 53,55 %

**Total subvention FDAEC 26 090 €**

Après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide**

D'approuver les travaux susvisés

D'autoriser le Maire à demander l'aide de Département au titre du FDAEC

D'entériner le plan de financement

Vote : Pour : 19

Contre :

Nul :

Délibération adoptée à l'unanimité

**Délibération n° 2020-038 Demande de subvention SDEEG / SIE 2020**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2015-0041 dans laquelle était évoquée la visite des techniciens du SDEEG et le constat de nombreux foyers vétustes à remplacer sur la commune.

Des travaux ont été engagés depuis 2015 pour les remplacer et Madame le Maire propose de poursuivre ce programme de travaux en remplaçant des foyers lumineux vétustes dans le centre bourg et d'améliorer la qualité de desserte dans des secteurs dépourvus de lumière (Rues G.Flaubert, C.Baudelaire, A.Daudet, salle Bonnot, secteur plage, mise en lumière Tour Buthaud) ;

<b>Coût du projet HT :</b>	<b>94 882 €</b>
<b>Plan de financement :</b>	
Subvention SDEEG	12 000 €
Subvention S.I.E	56 929 €
Total Subventions	68 929 €
Participation collectivité travaux HT (Hors frais maîtrise d'œuvre)	25 953 €

Après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide**

D'approuver les travaux susvisés

D'autoriser Madame le Maire à demander les subventions auprès du SDEEG et du S.I.E

D'entériner le plan de financement

Vote : Pour :

19

Contre :

Nul :

Délibération adoptée à l'unanimité



## INFORMATIONS

Madame le Maire rappelle les délégations attribuées à chaque adjoint et conseiller délégué :

- Monsieur Patrick Jarjanette : 1<sup>er</sup> adjoint délégué Etat civil, Sécurité, Cadre de vie, Police Municipale
- Madame Russe Jacqueline : 2<sup>ème</sup> Adjointe déléguée aux Finances et Ressources Humaines
- Monsieur Riad Tria : 3<sup>ème</sup> Adjoint délégué Etat civil, Services Techniques, bâtiments communaux, environnement, entretien voirie et chemin communaux
- Madame Aïcha Khaldi : 4<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux affaires scolaires et aux circuits courts
- Monsieur Didier Bidou : 5<sup>ème</sup> adjoint délégué aux Associations sportives, culturelles et loisirs
- Madame Rose-Marie Sallard : déléguée à l'économie locale
- Monsieur Patrick Lamouroux : délégué aux fêtes et manifestations, animations et cérémonie
- Monsieur Franck Berteau : délégué au tourisme, animation-jeunesse et conseil municipal des jeunes
- Monsieur Christophe Lecoq : délégué à l'urbanisme
- Madame Karine Michel : déléguée à la culture et aux écoles municipales (danse, musique).

Madame le Maire donne la parole aux élus et procède à un tour de table.

Monsieur Jarjanette annonce qu'il a participé à l'assemblée générale du SDEEG en date du 28/07/2020. Il a également participé à l'assemblée générale de l'association des anciens combattants. Monsieur Dominique Perrichon est le nouveau Président. De plus, il a également participé à l'assemblée générale du SIAPEAVID dont Monsieur CATALAN a été réélu.

Monsieur Tria évoque la réunion à laquelle il a participé au SIE de Saint Philippe d'Aiguilhe accompagné de Monsieur Lecoq. Cette réunion avait pour objet d'élire le nouveau bureau.

- Président, Monsieur Fenelon, maire de Belvès de Castillon
- 1<sup>er</sup> VP : Monsieur Vacher, Maire de la commune Le Fieu,
- 2<sup>ème</sup> VP : Monsieur Bigot, Maire de la commune de Gardegan,
- 3<sup>ème</sup> VP : Madame Raichini, Maire de la commune de Petit-Palais et Cornemps,
- 4<sup>ème</sup> VP, Madame Paquerette Peyridieux, Maire de la commune de Saint Antoine sur l'Isle,
- 5<sup>ème</sup> VP : Monsieur Battiston, Maire de la commune Les Peintures.

Monsieur Tria rappelle, après avoir assisté à la réunion, que les subventions allouées aux communes sont importantes et qu'il faut ainsi proposer nos projets.

Monsieur Bidou annonce à l'assemblée qu'il a reçu l'ensemble des associations.

Il évoque également sa réunion avec Monsieur Jarjanette au SIVU indiquant le président : Monsieur Moulinier.

Il a également assisté à la réunion du SIETAVI avec Monsieur Sallaberry.

Monsieur Lamouroux indique que l'ensemble des manifestations sont annulées pour cause de crise sanitaire. Seuls le forum des associations (samedi 5 septembre) et le marché de Noël sont maintenus.

Monsieur Berteau, en charge de l'animation jeunesse, en phase d'observation des services, sera à même de faire des propositions à la rentrée.

Monsieur Lecoq a pris contact avec le personnel de la mairie et notamment Madame Guylène Besory avec laquelle ils travaillent sur l'urbanisme. Il a pu ainsi faire un état des lieux des projets en cours et en annuler certains tel que la salle de conférence. Le budget étant prévu à ce projet sera répercuté sur le budget des écoles afin de débiter des travaux.

Concernant la climatisation de la médiathèque, un devis avait été élaboré mais ce dernier peut être revu à la baisse selon lui.

Enfin, il évoque le plan local d'urbanisme. Sa mission consistera à étudier les demandes de modifications et voir comment il est possible d'y répondre.

Madame Michel travaille en partenariat avec Monsieur Bidou sur les associations et a pu visiter les infrastructures.

Monsieur Sallaberry s'est rendu à la réunion du SIETAVI. Un compte-rendu détaillé a été établi par cet élu. Il est annexé au présent PV.

Madame Khaldi a pris du temps pour rencontrer les acteurs des écoles et lire les comptes-rendus de l'année écoulée. De plus, elle insiste sur l'importance du « bien mangé » et des circuits courts au sein de la restauration scolaire. Monsieur Guillot a répondu à ces questions pour mieux comprendre certains points. Madame Dufraise a participé dans les démarches entreprises par Madame Khaldi.

Madame Russe a passé les dernières semaines à élaborer le budget et a commencé sa réflexion sur la réorganisation des services en partenariat avec la directrice générale des services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30

**La Secrétaire de Séance,**



**Jacqueline RUSSE**

**PO/La Présidente de Séance,**

**Patrick JARJANETTE, 1<sup>ère</sup> adjointe**

